



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques

Pôle Coordination et Instruction
Cellule Développement Durable

GAP, le **19 JUIL. 2022**

La préfète des Hautes-Alpes

à

REÇU LE
26 JUIL. 2022
MAIRIE DES ORRES

Monsieur le Maire de LES ORRES
Le chef lieu
2 rue dessus Vière
05200 LES ORRES

OBJET : avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, formation «sites et paysages»

Vous avez déposé dans mes services une demande pour un projet de création d'une zone d'urbanisation en discontinuité pour des cabanes sur pilotis au milieu des arbres.

Cette demande a été soumise à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites qui s'est réunie en formation « sites et paysages » le 22 juin 2022.

Cette commission a émis un avis favorable à votre demande avec les deux prescriptions suivantes :

L'article 10 concernant la hauteur du projet de règlement devra être rédigé de la manière suivante :
« la hauteur maximale est fixée à 15m au faîtage à condition de ne pas dépasser le sommet des mélèzes immédiatement voisins de la construction afin de limiter l'impact paysager. »

La zone sera réduite aux 6000m² réellement nécessaire au projet.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
le directeur des politiques publiques

Frédéric PLANES

Affaire suivie par : Catherine VERRIEZ
Téléphone : 04.92.40.49.67
Télécopie : 04.92.40.49.69
Courriel : catherine.verriez@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes
28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr